

École St-Blaise

ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE 2025-2026



École St Blaise
745 rue Principale
St-Blaise QC J0J
1W0

Centre
de services scolaire
des Hautes-Rivières
Québec





Bienveillance • Éthique • Engagement

École St Blaise
745 rue Principale
St-Blaise QC J0J
1W0

**Centre
de services scolaire
des Hautes-Rivières**
Québec



- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83.1);
- Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'établissement d'enseignement et au protecteur régional de l'élève (LIP, art. 83.1).

1. ANALYSE DE LA SITUATION (PORTRAIT)

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation Voir guide page 13	Maintenir le sentiment de bien-être de nos élèves	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Légère baisse du sentiment de bien-être chez les élèves selon les données du sondage réalisé en juin 2026. Un comité accueil et cour d'école verront le jour en 26-27.
	Conserver le lien école -famille	Priorité 2 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Les parents sont invités à venir participer à plusieurs activités organisées tout au long de l'année. La communication via Facebook et mensuelle pourrait être améliorée

Violence à caractère sexuel

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à la violence à caractère sexuel, s'il y a lieu Voir guide page 14	Sensibilisation de tous les élèves sous forme de tournée dans chaque classe;	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Bien que la problématique soit peu présente à l'école, certaines situations demeurent observables, notamment chez les plus jeunes élèves et dans les interactions liées aux réseaux sociaux. Ateliers animés par un organisme communautaire à l'ensemble des élèves. Le travail se poursuit afin de soutenir la progression des élèves, lesquels développent graduellement leurs compétences en fonction de leur niveau de compréhension.
---	---	---

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur les motifs mentionnés ci-dessus, s'il y a lieu Voir guide page 14	Outiller les élèves pour qu'ils puissent réagir adéquatement lorsqu'ils sont témoins ou victimes d'actes de violence basée sur les motifs visés.	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Très peu de situations ont été rapportées. Le personnel utilisera un outil de consignation commun nous permettant d'avoir une meilleure idée de la situation.
---	--	---

2. MESURES DE PRÉVENTION

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures de prévention visant à prévenir et à contrer toute forme d'intimidation ou de violence à l'école Voir guide page 15	Auprès des adultes : Formation obligatoire sur la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel Auprès des élèves : - Activité annuelle obligatoire sur le civisme;	Appréciation : Implantation du programme "Hors piste" pour toute l'école Ateliers donnés par le policier sociocommunautaire aux élèves du 3e cycle.
---	---	--

Violence à caractère sexuel

Mesures de prévention mises en place en lien avec la violence à caractère sexuel Voir guide page 16	Enseignement des contenus d'éducation à la sexualité (CCQ) Diffuser les ressources disponibles en éducation à la sexualité ou de soutien dans l'agenda et sur le site internet de l'école.	Appréciation : Tout se déroule bien.
---	---	--

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures de prévention mises en place en lien avec l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale Voir guide page 17		Appréciation : À poursuivre
--	--	--

Autre information concernant les mesures de promotion et de prévention actualisées visant à prévenir la violence et l'intimidation dans l'établissement d'enseignement Voir guide page 17	N/A	Appréciation :
---	-----	-----------------------

3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration (de manière générale) Voir guide page 18		Appréciation :
---	--	-----------------------

Violence à caractère sexuel

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 19	Lorsqu'il y a motif à un signalement à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ), il est important de collaborer avec leurs intervenants pour convenir des modalités pour aviser les parents (qui, quand, comment).	Appréciation :
---	--	-----------------------

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 20	Prévoir des communications aux parents lors d'activités éducatives et préventives vécues en classe (intention : informer et réinvestir les contenus à la maison). L'information est disponible aux parents : sur le Padlet de l'école.	Appréciation : À poursuivre
---	---	--

4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ

Appréciation et commentaires :
La démarche est claire et bien présentée aux parents et aux élèves dans l'agenda.

5. CONFIDENTIALITÉ

Appréciation et commentaires :
La confidentialité, bien que nécessaire, limite parfois la compréhension des parents qui aimeraient obtenir des précisions quant aux conséquences appliquées aux autres personnes impliquées dans une situation.

6. ACTIONS À ENTREPRENDRE À LA SUITE D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Appréciation et commentaires :
La séquence d'actions à entreprendre est simple et bien comprise.

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

Appréciation et commentaires :
Les mesures mises en place sont efficaces et répondent adéquatement aux besoins du milieu.

--

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Appréciation et commentaires :
Avec l'intégration du SOI en 2026-2027, il sera plus facile d'établir une procédure claire en matière de sanctions disciplinaires et d'assurer une plus grande cohérence dans leur application. De plus, l'analyse approfondie des situations lors d'événements permettra de mettre en place des interventions justes, cohérentes et efficaces, tant auprès des élèves que des membres du personnel.

9. SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

Appréciation et commentaires :
Le mécanisme en place semble bien être compris par les parents, les élèves et le personnel.

10. AUTRES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Appréciation et commentaires :
Dans notre milieu, ces situations sont très rares.

Date de réalisation de l'évaluation : 3 juillet 2026